

# info

MAI 2022

INDUSTRIE DU BETON | SCP 106.02

## contenu



1 Prime syndicale

Téléchargez notre app ACVBIE-CSCBIE



Rejoignez-nous sur :



ACVBIE - CSCBIE



cscbie.syndicat



## 1. Prime syndicale

### Qui a droit à cette prime ?

Vous devez remplir deux conditions :

- ☞ Vous avez travaillé dans l'industrie du béton entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 inclus (ou vous êtes parti en RCC pendant cette période, précédé éventuellement par une indemnité en compensation du licenciement) ;
- ☞ Vous êtes affilié à la CSC bâtiment - industrie & énergie.

Si vous remplissez ces conditions, une carte de prime du Fonds Social sera envoyée à votre adresse individuelle.

N'oubliez pas de vérifier si vos données sont correctes, comme votre numéro de compte en banque, et de les adapter en cas de besoin. Veuillez également à être en règle avec le paiement de votre cotisation d'affiliation!

### Montant

Si vous avez presté une année complète ou vous êtes parti en RCC, vous avez droit à une prime syndicale de € 145 ou de € 12,08 par mois entamé.

### Quand cette prime sera-t-elle payée ?

Le paiement de la prime sera effectué à partir du **lundi 20 juin 2022**.

### Avez-vous encore des questions ?

Prenez contact avec votre délégué de la CSC !



# REJOIGNEZ-NOUS SUR L'APPLICATION ACVBIE-CSCBIE !



## Actualités

Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...



## Avantages

Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE



## Outils

Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...



## Contact

Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Scannez  
et découvrez !



**Application disponible  
sur Google play  
et sur l'App Store**

